

tive.

6 Dépôt d'un projet de décret

M. le président. – Le gouvernement a déposé le projet de décret portant assentiment de l'Accord de coopération entre l'État fédéral et la Communauté française concernant les modalités de financement et de fonctionnement de la Section internationale de l'École internationale du SHAPE (doc. 359 (2016-2017) n° 1). Il a été envoyé à la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales

7 Approbation de l'ordre du jour

M. le président. – Conformément aux articles 7 et 37 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du 10 novembre 2016, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 16 novembre 2016.

Entretemps, Mme Bertieaux, M. Wahl et Mmes De Bue et Potigny ont déposé la proposition de décret modifiant le décret du 21 novembre 2013 organisant divers dispositifs scolaires favorisant le bien-être des jeunes à l'école, l'accrochage scolaire, la prévention de la violence à l'école et l'accompagnement des démarches d'orientation scolaire (doc. 360 (2016-2017) n° 1).

Mmes Moinnet et Kapompolé, MM. Desquesnes et Dufrane et Mmes Salvi et Vienne ont déposé la proposition de résolution relative à la formation, à l'orientation scolaire et professionnelle dans l'enseignement supérieur (doc. 361 (2016-2017) n° 1).

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté. (*Assentiment*)

8 Modification de la composition d'une commission

M. le président. – Par lettre du 16 novembre 2016, le groupe cdH m'a informé que Mme Véronique Salvi remplacera Mme Marie-Martine Schyns en qualité de membre suppléante à la commission des Poursuites. Il en est pris acte.

9 Questions d'actualité (Article 82 du règlement)

9.1 Question de M. Dimitri Legasse à

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Conséquences des attentats sur la culture»

M. Dimitri Legasse (PS). – Ce week-end a été marqué par un funeste anniversaire, celui des attentats du 13 novembre 2015 à Paris. Quelque nonante personnes avaient perdu la vie au Bataclan. Ce drame a entraîné de profondes modifications dans le domaine sécuritaire, non seulement en France, mais aussi en Fédération Wallonie-Bruxelles et également en Flandre. Certes, le Bataclan a rouvert ses portes, mais il n'empêche qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, des mesures de sécurité complémentaires ont dû être prises et cela aux frais des organisateurs, contraints à d'importantes dépenses.

Pourrait-on, un an après les faits, dresser un état des lieux des frais ainsi occasionnés et évaluer les contraintes ainsi que les conséquences liées au terrorisme? Le secteur pourrait-il, en ces circonstances particulières, bénéficier d'une aide spécifique? Un dispositif pourrait-il être mis en place? Dans quelle mesure ne pourrait-on pas collaborer avec le niveau fédéral, dont émanent bien souvent ces obligations et ces contraintes?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Le 4 mai dernier, je demandais à mon administration générale un rapport sur les conséquences à la fois du *lockdown* et des attentats de mars 2016. Ce rapport m'a été communiqué; je tiens d'ailleurs les chiffres à votre disposition.

Divers éléments doivent être mis en évidence. Tout d'abord, on a constaté une importante diminution sur l'ensemble du territoire de la Communauté française et pas seulement à Bruxelles, même si cette diminution de fréquentation y est beaucoup plus forte.

Comment avons-nous procédé? L'administration a interrogé l'ensemble des acteurs de terrain qui, de par leurs prestations et leur développement économique, pouvaient avoir subi une perte et en particulier les secteurs du cinéma, de la création artistique et du patrimoine.

On note en moyenne une diminution des rentrées de l'ordre de 40 %. Dans certains cas, elle est due à la suppression pure et simple des prestations. Dans d'autres, elle est due à une baisse de la fréquentation.

Actuellement, dans la majeure partie des cas, les institutions et les organismes concernés nous disent avoir retrouvé le niveau de fréquentation d'avant les attentats de Paris, sauf pour un certain nombre de Bruxellois.

Je continue à être particulièrement attentive à ce phénomène. Il ne s'agit pas de prévoir des compensations économiques; je n'en ai pas la compétence. Par contre, je peux voir comment, en

soutenant plus globalement le secteur, on peut redonner du dynamisme et surtout, ce qui est important, de la confiance à la population.

M. Dimitri Legasse (PS). – Vous ne m’avez pas répondu au sujet d’un éventuel dispositif particulier.

J’entends bien que ce n’est pas tout à fait de votre compétence et que la matière est traitée globalement. Quid alors singulièrement de la situation bruxelloise? Je reviendrai en commission avec ces questions, le cas échéant, pour avoir plus de précisions sur ces deux aspects.

9.2 Question de Mme Véronique Salvi à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Perte de la gestion du Cirque royal par le Botanique»

Mme Véronique Salvi (cdH). – Madame la Ministre, nous avons appris ce matin que le Cirque royal ne serait plus géré à l’avenir par le Botanique, mais qu’il tomberait dans l’escarcelle de Brussels Expo. Ce n’est pas véritablement une nouvelle puisque, il y a déjà plus d’un an, la Ville avait exprimé son souhait d’aller dans ce sens.

Très franchement, à titre personnel, je regrette cette décision. Le Botanique a géré, depuis plus de seize ans, le Cirque royal avec beaucoup d’acuité, avec une programmation culturelle et musicale extrêmement diversifiée. C’était un projet viable financièrement, il me semble important de le souligner.

Dès lors, Madame la Ministre, j’aimerais savoir ce que vous pensez de cette situation. Tout cela risque-t-il d’avoir des conséquences sur le Botanique à l’avenir, sur sa programmation en tant qu’opérateur culturel et sur ses subventions en provenance de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Je m’inquiète également pour les artistes. J’ai la désagréable impression que l’on va passer d’un opérateur culturel qui gérait à un opérateur événementiel. Ce sont deux métiers différents. Or notre culture, nos artistes ont besoin d’opérateurs culturels ancrés dans la réalité du terrain, ce que le Botanique était depuis plus de seize ans. Dès lors, je serais très heureuse de vous entendre sur ce sujet.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l’Enfance. – D’abord, soucieuse du respect de la démocratie, je souligne qu’une décision a aujourd’hui été prise par le Collège, mais qu’elle n’a pas encore été entérinée par le Conseil communal. Je vais d’abord attendre de savoir si le Conseil communal de la Ville de Bruxelles confirme la proposition du Collège.

Ensuite, bien qu’il n’y ait pas encore de décision du Conseil communal, je dois bien avouer que je viens tout juste, comme certains d’entre

vous, de découvrir le projet présenté par le Collège à son Conseil communal. Je dois aussi constater que ce projet me semble d’abord et avant tout événementiel, et non plus le projet culturel qui sous-tendait la collaboration avec le Botanique et sa gestion de la salle du Cirque royal.

Je vais donc attendre la décision du Conseil communal. Il est vrai qu’il est malheureux pour le rayonnement culturel de la Communauté française que le projet du Botanique ne puisse plus s’ouvrir et s’exprimer complètement puisque, en le privant du Cirque royal, on le prive d’une belle vitrine culturelle.

Mme Véronique Salvi (cdH). – C’est en effet au conseil communal qu’il reviendra de décider. Mais tout comme vous, je n’ai guère d’espoir que le choix soit modifié.

Cette décision est tout à fait regrettable, car le Botanique se bat depuis des années pour promouvoir et valoriser nos artistes.

J’ai l’impression qu’à Bruxelles, on privilégie une localisation de la culture. C’est dommage, car nous vivons à une époque où il convient de s’ouvrir au maximum.

Indépendamment de l’issue du recours qu’il a introduit, je fais totalement confiance au conseil d’administration du Botanique pour que cet opérateur poursuive son travail de qualité. Je tenais à souligner la valeur de son travail aujourd’hui en séance plénière.

Je déplore que des choix locaux aient été favorisés au détriment de la diversité culturelle et de la qualité du travail de nos artistes.

9.3 Question de M. Patrick Prévot à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l’Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Crowdfunding et recherche»

9.4 Question de M. François Desquesnes à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l’Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Crowdfunding en recherche scientifique»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

M. Patrick Prévot (PS). – Nous avons appris ce matin par la presse que le monde de la recherche scientifique souhaitait pouvoir accéder à des financements alternatifs, en l’occurrence au financement participatif (*crowdfunding*), afin de pallier le manque de financement public.

Cette question me donne l’occasion de vous